

Annexe 1: Paiement de la participation de 10€

Les collégiens et les lycéens désirant bénéficier de la subvention de transports scolaire doivent s'acquitter de **la participation annuelle de 10 €** qu'ils aient déjà ou non une carte Tadao.

Elèves n'ayant jamais eu de carte :

Le passage en boutique est obligatoire.

- Avant la rentrée scolaire les élèves reçoivent un courrier les invitant à retirer leur carte en boutique en échange des 10 € de participation.
- Après la rentrée scolaire les élèves se rendent en boutique avec la demande récupérée auprès de l'établissement pour retirer leur carte en échange des 10 € de participation.

Elèves possédant déjà une carte :

Les élèves ont plusieurs moyens de régler les 10 € de participation :

- Par courrier en envoyant un chèque à l'ordre de Tadao, accompagné des noms, prénoms et date de naissance des élèves concernés, à l'adresse suivante : Centre de relation client TADAO, Bp 322 – 62334 LENS CEDEX ;
- En boutique TADAO, (carte bancaire, chèque, liquidité)
- En ligne, sur [http : //boutique.tadao.fr/](http://boutique.tadao.fr/) uniquement dans le cas d'un seul enfant par foyer.

Profitez aussi de la nouvelle Gamme Jeunes -26 ans :

En remplacement du titre de transport scolaire, vous pouvez bénéficier de la formule annuelle pour les moins de 26 ans à **50 €** qui donne **un accès illimité** au réseau Tadao ainsi qu'au réseau TER sur le territoire Tadao.

Elle est à charger sur la carte Tadao via la e-boutique Tadao, en boutique, dans un relais Tadao équipé.